



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2018

Délibération n° 04

Date de convocation
28.06.19

Date d'affichage
02.07.19

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 23

votants : 35

Objet : Signature d'une convention pour l'acquisition et l'utilisation d'une orthophotographie de 2019 correspondant au territoire de Combs-la-Ville

L'an deux mil dix-neuf, le huit juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. J.-M. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – D. REDSTONE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M.-C. BARTHES – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme J. FOURGEUX par Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS par M. F. BOURDEAU – M. BAFFIE par M. Y. LERAY – Mme N. GILLES par Mme J. BREDAS – Mme M. GEORGET par Mme D. REDSTONE – Mme D. LABORDE par M. G. ALAPETITE – M. M. HAMDANI par M. F. PERIDON – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. R. TCHIKAYA par M. JM. GUILBOT – Mme KD. MAKOUTA par Mme MM. SALLES – Mme M. GOTIN par Mme MC. BARTHES – M. J. SAMINGO par M. P. SAINSARD.

Monsieur Jean-Michel GUILBOT a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29,

VU le projet de convention de participation financière « relative à l'acquisition et l'utilisation de l'orthophotographie 2019 correspondant au territoire de la commune de Combs-la-Ville » ci-annexé,

VU l'avis des commission(s) Administration-Finances et Aménagement et Développement durable

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de disposer comme outil de travail pour différents services d'une orthophotographie mise à jour des derniers aménagements urbains réalisés,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Seine – Essonne – Sénart d'acquérir une orthophotographie,

CONSIDERANT la proposition de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Seine – Essonne – Sénart de mettre à disposition de la commune de Combs-la-Ville l'extraction de la photo correspondant à son territoire selon des modalités financières définies par la convention afférente,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention de participation financière « relative à l'acquisition et l'utilisation de l'orthophotographie 2019 correspondant au territoire de la commune de Combs-la-Ville » ci-annexée pour un montant de 417 euros HT soit 500 euros TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 08 juillet 2019

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -